Numéro 108
Samedi :
15 mars 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Femmes : multiples initiatives au Parlement européen • L'Internationale socialiste à Saint Domingue • Val de Loire : la technocratie a tranché • Journée députés-sénateurs le 25 mars • Droit de grève : une atteinte exemplaire • Travailleurs clandestins en Auvergne • Conseils de prud'homme : depuis 14 mois sans décret • Presse : Le Monde pêche-t-il par omissions ?

Affaire Boulin : le juge mis hors de cause

Affaire des diamants : les d'Estaing toujours en cause

Le Conseil supérieur de la Magistrature vient de faire savoir que le juge d'instruction chargé du dossier Robert Boulin, avait agi en toute indépendance. Selon le communiqué publié à ce sujet par les soins de l'Elysée, il est établi «qu'aucune pression» n'a été exercée sur le magistrat-instructeur, «qu'aucune manoeuvre n'a été entreprise, qu'aucune tentative n'a été commise pour modifier le cours de l'information ou influer sur la liberté de jugement du magistrat».

C'est bien ainsi. Nous ne sommes pas de ceux qui ont jamais mis en doute l'honnêteté et les qualités professionnelles et morales du juge de Caen. Il est fort heureux que ses pairs l'aient mis hors de cause à l'issue d'une enquête. Mais cela ne clôt pas pour autant le dossier.

L'enquête en question avait été ordonnée par M. Giscard d'Estaing lui-même, le 6 décembre, peu de jours après la mort de l'ancien ministre du Travail.

Elle ne concernait que le seul juge à qui avait été confiée l'instruction de l'affaire de l'achat des terrains de Ramatuelle sur lesquels M. Boulin avait fait construire sa maison de campagne. Tout s'est passé comme si l'on voulait détourner l'attention des autres accusations portées par le ministre dans ses messages posthumes contre «certains de ses amis politiques» et contre M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, «plus soucieux de sa carrière que du bon fonctionnement de la justice». Tout cela demeure dans l'ombre.

C'est encore heureux qu'on ne fasse pas supporter à un magistrat - qui n'a fait que son travail - des responsabilités appartenant à d'autres, et qu'on ait reconnu maintenant sa probité. Mais cela ne devrait pas permettre aux «autres» de se considérer comme quittes.

Les scandales et les énigmes

Le mystère n'est pas dissipé par le communiqué du Conseil Supérieur de la Magistrature. Et l'exigence de la vérité ne saurait se satisfaire de la sentence présidentielle : «laissons les morts ensevelir les morts».

D'autant moins que sous la République de Giscard se multiplient les scandales et les énigmes où se mêlent la politique et les affaires.

N'est-il pas singulier qu'après plusieurs semaines, aucune piste n'ait encore été découverte pouvant conduire à l'explication du meurtre d'un autre ancien ministre, Joseph Fontanet, dont on ne parle plus du tout. Comme si là aussi, une volonté existait, quelque part, d'étouffer cette autre affaire.

De même, sur l'affaire des diamants de Bokassa où le chef de l'Etat se trouve personnellement impliqué, la chape du silence officiel est tombée.

Il a fallu le procès des cousins d'Estaing, l'autre jour, pour qu'on l'évoque en chuchotant. Sans oser dire bien fort que ce procès qu'ils avaient eux-mêmes voulu, a tourné à leur confusion. Les «cousins» en effet, niaient tout en bloc, affirmant n'avoir jamais reçu de cadeaux du sinistre guignol centrafricain, mais ils ont dû reconnaître cependant à l'audience quelques uns des faits qui leur étaient reprochés.

Non pas qu'ils aient été saisis d'un accès soudain de sincérité, mais parce que des documents figuraient au dossier qu'ils ne pouvaient pas contester. C'est ainsi qu'on a appris que l'un d'eux était en si bons termes avec l'empereur fantoche et criminel, qu'il avait reçu et accepté la nationalité centrafricaine ! L'acte authentique était là pour le prouver.

Sinon, bien entendu cela aurait été nié comme le reste ! Du moment que les «cousins» démentent tout ce qu'on leur reproche... sauf ce qui ne leur est pas possible de contester parce que les preuves sont produites, on est fondé à croire que ce qu'ils continuent de nier n'en est pas moins vrai, même si les preuves n'ont pas encore été exposées.

De même si les «cousins» se sont trouvés contraints de se reconnaitre coupables devant un tribunal de certaines de complaisances dont ils étaient accusés, comment penser que leur grand cousin de l'Elysée serait complètement innocent des accusations analogues portées contre lui, sur la base des mêmes éléments d'information ?

Puisqu'il y a une part de vérité aujourd'hui établie, dans une affaire qui les concerne ensemble, chacun d'entre-eux doit bien en avoir sa part. Quand le saurons-nous ?

En ce moment, tout le monde réclame la transparence et se réclame de la morale dans la vie publique.

On va fouiller dans 40 années le passé d'hommes politiques qui n'étaient alors que des personnes privées. Soit. Mais pourquoi ne pas commencer par exiger de ceux qui exercent actuellement le pouvoir, qu'ils s'expliquent sur l'usage qu'ils en ont fait ?

Il est des circonstances où le silence est un aveu.

Georges Fillioud

épingle

«Les P.t.t sont là pour fournir le réseau de télécommunications»

Norbert Segard, secrétaire d'Etat aux P.t.t, au 244e déjeuner du **Cercle de l'opinion.**

La direction d'Alsthom réclame 6 millions de francs aux syndicats

Chevènement propose une riposte unitaire...

«Le patronnat d'Alsthom-Atlantique n'a donc rien appris et rien oublié. Son action en justice sera ressentie comme une nouvelle provocation. De toute évidence, il s'agit d'une atteinte au droit de grève.

Cette attitude montre que la direction d'Alsthom n'a pas digéré la grève du Centenaire et n'accepte par le protocole d'accord et les recommandations qu'il contenait concernant l'amélioration du climat social à l'intérieur de l'entreprise.

Si le patronat d'Alsthom se croit aujourd'hui tout permis, c'est qu'il spécule encore sur la division. Une riposte unitaire s'impose, cela est vrai, au plan syndical comme au plan politique. Le P.s, fidèle à sa ligne, favorisera toute initiative permettant d'affirmer le soutien de la population aux syndicats. Enfin, en tant que député de Belfort, j'interviens auprès du ministre du Travail.

(suite en page 4)

POSITION

Face à la proposition de loi socialiste pour l'aménagement du fleuve

Le rapport Chapon propose la prostitution nucléaire de la Loire

par Jean AUROUX

Député de la Loire

Le Sieur Chapon est vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées. Son rapport demandé par d'Ornano sur l'aménagement de la Loire, est prêt et sera présenté prochainement aux élus. A noter que la presse nationale est informée avant les dix élus, ce qui en dit long sur les méthodes démocratiques du gouvernement.

Il y a 5 ans, les sections du P.s du Roannais, travaillant sur le dossier du barrage de Villerest, (situé à 5 kilomètres en amont de Roanne et implanté malgré l'avis des élus et de la population) avaient proposé l'aménagement intégré de l'ensemble de l'espace ligérien et non des implantations de barrages «au coup par coup» avec des maitres d'ouvrage différents.

En effet, Naussac, en Lozère, est construit par la Somival, Villerest, dans la Loire, est construit par l'Institution interdépartementale et ces deux ouvrages ont en principe le même but de régularisation du fleuve.

En décembre 1978, le Groupe socialiste



à l'Assemblée nationale, déposait une proposition de loi relative à l'aménagement de la Loire.

Aujourd'hui le Sieur Chapon, sur les instructions du ministre de l'Environnement, sans aucune concertation avec les élus riverains, propose, si l'on en croit la presse nationale des perspectives qui sont particulièrement scandaleuses, et parfaitement contradictoires avec l'aménagement intégré et concerté que proposait le P.s.

En effet, selon le Sieur Chapon, la Loire ne devrait servir que de courant réfrigérateur pour des centrales nucléaires, cependant que les villes et les régions riveraines, seraient exclues de tout développement économique.

Pour les socialistes, l'aménagement de la Loire, comme nous l'avons dit et écrit depuis des années, est nécessaire aussi bien dans son cours supérieur que dans son cours moyen et inférieur.

Pour les socialistes, cet aménagement doit être organisé dans le cadre de débats et de concertations véritablement démocratiques qui associent aussi bien les élus riverains que les associations et les organisations professionnelles et syndicales.

Pour les socialistes, le fait que la Loire ait été «oubliée» peut être une chance dans la mesure où son aménagement se ferait, ce qui est possible, dans d'autres perspectives que celles du tout-nucléaire et du béton.

Pour les socialistes, aménager la Loire dans les deux dernières décennies de ce siècle, peut et doit se faire avec la volonté d'une nouvelle stratégie de développement qualitative et écologique au service des hommes.

Quel fleuve mieux que la Loire pourrait être celui du développement des énergies douces ?

Monsieur Chapon, les socialistes ne vous laisseront pas saboter le plus beau fleuve de France.

Tournée européenne de la commission des Droits des Femmes du Parlement européen

Le 26 octobre dernier, le Parlement européen se prononçait en faveur de la constitution d'une Commission européenne sur les Droits des femmes.

Yvette Roudy en fut élue présidente et Yvette Fuillet membre titulaire.

Cette commission est composée à la proportionnelle des partis et compte des représentants à l'intérieur de chaque Etat membre de la Communauté européenne.

La Commission des Communautés européennes de Bruxelles, afin de faire connaitre l'existence de cette Commission, prépare à travers les divers Etats une campagne d'information et de sensibilisation aux problèmes féminins.

A cette occasion les différents pays organiseront une série de manifestations auxquelles participeront : Yvette Roudy les membres titulaires de la Commission et les associations féminines du pays d'accueil.

Dans une premier temps la Commission établira un état comparatif des diverses situations des femmes dans la Communauté, à partir de problèmes malheureusement classiques car non encore résolus tels que l'emploi (et donc le chômage, véritable fléau social pour ce qui concerne les femmes) la santé, l'éducation, la formation, le statut juridique, la situation des femmes dans le Tiers monde, l'information.

Dans tous ces domaines des propositions seront faites dans le but d'accélérer l'harmonisation des statuts selon l'esprit de la Communauté : alignement sur le statut le moins discriminatoire.

Cette tournée européenne commencera le 19 mars à Paris pour se terminer à Copenhague lors de la Conférence de l'O.n.u au mois de juillet prochain.

A STRASBOURG
Le Groupe socialiste demande des femmes commissaires

Le Groupe socialiste du Parlement européen appuie la demande d'une participation féminine au sein de la prochaine Commission européenne à nommer en 1981.

En janvier déjà, Yvette Roudy, présidente de la Commission ad-hoc «Droits des Femmes» du Parlement européen et membre du Groupe socialiste, s'est exprimée dans ce sens.

«Il n'est pas concevable que les 13 commissaires soient 13 Messieurs, l'an prochain des commissaires doivent être renouvelés. D'ores et déjà j'espère que nous verrons au moins trois femmes figurer parmi eux».

Magdalene Hoff, coordinateur socialiste dans cette commission ad-hoc «Droits des Femmes» appuyée par Van den Heuvel, Yvette Roudy et d'autres membres socialistes ainsi que par des membres de tous les autres groupes du Parlement européen ont déposé un projet de résolution à ce sujet. Cette proposition sera discutée au sein de la commission politique du Parlement européen.

Depuis la création de la Communauté du charbon et de l'acier en 1952, il n'y a pas eu de femmes membres de la Haute Autorité, ni au sein de la Commission européenne, ni à l'Euratom. Après la fusion des trois institutions européennes la situation n'a pas changé.

Au cours de la conférence de l'O.n.u qui se tiendra du 14 au 30 juillet 1980 à Copenhague, les membres socialistes demanderont une participation de la commission ad-hoc à cette conférence. Dans le passé, seule la Commission européenne était représentée aux conférences de l'O.n.u. Le Bureau du Parlement européen devra prendre une décision jeudi prochain. Si aucune décision n'est prise la question sera discutée en séance plénière.

Pétition sur la contraception et l'I.v.g en Europe

Nous, femmes d'Europe, revendiquons en vertu de l'article 235 du traité C.e.e, l'harmonisation des différentes législations actuellement en vigueur dans les neuf Etats membres de la Communauté européenne, en matière de contraception et d'interruption volontaire de grossesse.

En effet, il nous parait inacceptable que des citoyennes d'une même communauté ne bénéficient pas des mêmes possibilités fondamentales à disposer de soi.

Ainsi, par exemple, la simple comparaison des législations irlandaise et française met une fois de plus l'accent sur des disparités allant à l'encontre des buts affirmés dans le traité C.e.e, et qui sont ceux de l'unité européenne.

De plus, la convention des Nations Unies, dont le projet a déjà été approuvé par les Etats membres de la Communauté européenne, et portant sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, prévoit dans son article 16, alinéa (e) une série de dispositions, qui, appliquées objectivement, permettraient une égalité de droits entre toutes les femmes des pays signataires.

En conséquence, nous, femmes d'Europé, demandons au Conseil des Communautés européennes de prendre les dispositions qui s'imposent pour mettre fin à cette inégalité entre les femmes d'Europe.

(A retourner à Yvette Fuillet, député du Parlement européen - 24, rue Montgrand - 13006 Marseille - France

Atteintes aux droits de grève

Une affaire exemplaire

Les mécaniciens navigants d'Air-France, Air-Inter et d'autres compagnies françaises sont en lutte contre la décision du ministre des Transports, M. Le Theule, d'autoriser, par dérogation, la compagnie aérienne privée Euralair à exploiter des Boeing 737 avec un équipage réduit à 2 pilotes.

Ces techniciens estiment que la charge de travail dans des phases délicates au sol, peut atteindre les limites humaines, quelle que soit la technologie. Une analyse d'une situation complexe en vol requiert impérativement la présence d'un équipage de 3 hommes dont un spécialiste des problèmes techniques.

Ils ont donc été amenés à déposer un préavis de grève pour faire valoir leurs revendications face à la mesure prise par le ministre. La réponse ne s'est pas faite attendre. Les compagnies d'Air-France, Air-Inter et U,t.a saisissant la justice, le tribunal de Créteil jugeant en référé, a déclaré illicite le préavis de grève déposé par le syndicat. De telles positions sont graves et inquiétantes à plus d'un titre.

Premièrement sur le fond de l'affaire même, la sécurité à bord des appareils semble moins importante aux compagnies et au pouvoir de tutelle que la rentabilité à tout prix. On assisterait là à un précédent grave et c'est pour y parer que les officiers-mécaniciens se sont engagés dans un mouvement de protestation.

Deuxièmement, sur la décision du tribunal. Un nouveau pas a été franchi dans les atteintes, pourtant courantes, au droit de grève. Pour la première fois, le jugement porte sur le fond. Les attendus qui le motivent et qui sont sans précédent portent atteinte profondément au droit syndical. Si de tels critères étaient étendus, les conséquences en seraient une limitation grave au droit de grève : on irait jusqu'à retirer aux travailleurs et à leurs organisations syndicales, le droit de déterminer eux-mêmes les raisons de leurs revendications et le droit de recourir à la grève, au cas où elle ne serait pas liée directement à leur entreprise.

On pourrait ainsi interdire toute grève de solidarité. On imagine facilement ce que le patronat et les pouvoirs publics pourraient tenter contre les travailleurs avec de telles justifications.

Sur le problème de fond, les socialistes demandent que les travailleurs concernés participent à la définition de leur poste de travail. M. Le Theule doit donc revenir sur sa décision d'accorder une dérogation à la compagnie Euralair.

En outre, le secrétariat national aux Entreprises estime très grave la menace qui pèse sur les libertés et le droit de grève, et ne peut admettre le processus d'escalade engagé une fois de plus par les pouvoirs publics et les compagnies aériennes contre les organisations syndicales.

JOURNEE PARLEMENTAIRE DU 25 MARS 1980

à Marseille (Palais du Pharo)

L'ordre du jour prévoit :

9 h 30 :

— communication sur la politique étrangère, par André Chandernagor

— communication sur la situation économique et sociale par Laurent Fabius.

— rapport sur la traduction du Projet socialiste en propositions de loi et en actions du Groupe pendant la prochaine session par Jean Pierre Chevènement et Pierre Joxe.

15 h :

— accroissement des responsabilités des collectivités locales. Rapports de Franck Serusclat, Hubert Dubedout et Alain Richard.

— brèves communications sur certains textes inscrits à l'ordre du jour de la session (notamment la Sécurité sociale).

Les travaux rassemblant les députés et sénateurs devraient être terminés à 18 heures. Cette journée sera ouverte à la Presse.

Les clandestins d'Auvergne

Je tiens à informer l'opinion du nouveau scandale qui touche les travailleurs immigrés en France :

11 immigrés «clandestins» turcs poursuivent, depuis le 5 mars dernier, une grève de la faim à Clermont-Ferrand pour acquérir les droits les plus élémentaires : le droit au travail et à des conditions d'existence décentes.

Par la visite que je leur ai rendue le 8 mars dernier, au moyen d'un communiqué paru dans la presse, le même jour, par la présentation d'un vœu au Conseil Régional, par ma participation au rassemblement du collectif des partis de gauche tenu mercredi 12 mars à Clermont-Ferrand, j'ai tenu à les assurer de mon soutien.

J'attends des pouvoirs publics que des mesures sérieuses soient prises afin qu'il soit mis un terme de telles situations désespérées.

C'est pourquoi j'adresse ce jour, un courrier au ministre de l'Intérieur et au secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail et de la Participation, chargé des travailleurs immigrés, demandant de faire en sorte que ces onze travailleurs turcs, qui ont servi depuis des années l'économie de notre pays, puissent vivre en France enfin comme des hommes.

Maurice Pourchon

Président du Conseil régional d'Auvergne
Député du Puy-de-Dôme.

ERRATUM

Dans *Riposte* n° 105, nous avons par suite d'une inversion au montage, présenté Françoise Farré comme «Déléguée nationale au Travail et à l'Emploi». Elle est, bien sûr, «Déléguée nationale à l'Enfance».

La suspension de Me Choucq :

Raymond Forni interpelle Peyrefitte

Les réactions continuent après la sanction -suspension de dix jours - infligée par le tribunal de Quimper à Me Yann Choucq, de Nantes qui plaidait pour les manifestations de Plogoff.

Dans une question écrite adressée au ministre de la Justice, Raymond Forni, député socialiste de Belfort, demande quelles raisons ont conduit le procureur du tribunal de Quimper à demander une sanction à l'égard d'un avocat.

Il remarque qu'une telle mesure, qui s'ajoute aux multiples erreurs commises à l'occasion des manifestations de Plogoff, suscite la plus vive inquiétude, car elle s'inscrit dans une série d'atteintes réitérées aux droits de la défense .

M. Forni regrette qu'en cette circonstance le gouvernement et le ministre de la Justice une fois de plus, se soient tus, et il demande à M. Peyrefitte quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à de tels agissements qui mettent gravement en péril l'exercice des droits de la défense.

En République dominicaine conférence régionale de l'Internationale socialiste

Les leaders socialistes des pays latino-américains, des Caraïbes et de plusieurs pays européens, asiatiques et africains, se rencontreront à Saint-Domingue, capitale de la République dominicaine, du 26 au 28 mars 1980. Il s'agit de la première conférence régionale du genre ; Willy Brandt en assurera la présidence.

A l'ordre du jour : la situation actuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'évolution de la stratégie de l'Internationale socialiste dans la région. François Mitterrand a annoncé qu'il assisterait à cette conférence.

Bretagne bretonnante

Appel à la manifestation du Front culturel progressiste breton, samedi 15 mars, à 14 h 30 à Morlaix dans le Finistère.

Cette manifestation lancée à l'appel du P.s, duP.s.u, de l'U.d.b, Ar Falz, Egene Breiz, Skol an Enzaw, C.g.t F.r.3. S.g.e.n, C.f.d.t a pour but la défense des langues bretonnes et de la culture bretonne. A cette manifestation se produiront notamment Glenmor et Gwernic.

Maine - et - Loire semaine socialiste

Dans le cadre de la population du Projet socialiste, la Fédération de Maine-et-Loire organise une semaine socialiste du 18 au 23 mars 1980.

Trois débats sont prévus : le 18 mars sur l'énergie, le 20 mars sur la décentralisation et le 21 mars sur la croissance.

La semaine se termine le dimanche 23 mars (15 h 30) à Angers par un meeting avec Michel Rocard.

Télé-P.S.

LECTEURS DES BOUCHES-DU-RHONE, SECTIONS 009 ET 010,

DERNIER NUMERO D'ESSAI - POUR CONTINUER A NOUS LIRE,

ABONNEZ-VOUS SANS DELAI !

PRESSE

De légères modifications de style au «Monde»

De notre correspondant

Paris — Que se passe-t-il au *Monde* ? Le style inimitable qui, avec la très remarquable qualité de ses informations, a contribué à la gloire du quotidien «du soir et de la rue des Italiens», est-il en train de changer ?

Il serait hasardeux de l'affirmer, mais, on peut néanmoins constater certains glissements qui pourraient être interprétés comme des indices.

On relève par exemple, dans *Le Monde* daté du jeudi 13 mars, un article de M. Régis Guyotat intitulé : «Le gouvernement va communiquer aux élus ses propositions pour préserver le Val de Loire». Cette relation du rapport Chapon, fort bien documentée, si elle émet quelques réserves sur les résultats et la méthode de financement prévue, n'introduit pas la possibilité d'une alternative. Or, il se fait que dès 1975, les socialistes de la région avaient créé une commission d'étude à laquelle ont participé les élus et les militants de onze départements. Le rapport qui en est résulté a servi de base à une proposition de loi présentée par le Groupe socialiste de l'Assemblée nationale, à la fin de l'année 1978. Le texte en avait d'ailleurs été présenté à la presse (voir la position de Jean Auroux, sur ce sujet, en page 2).

Il semblerait que cette information, qui mettait en évidence le caractère autoritaire et centralisateur des propositions Chapon, aurait pû être d'une certaine utilité pour la compréhension du sujet.

Nous ne saurions, pour notre part, à quoi attribuer cette omission. Et nous ne serions fondés à poursuivre notre interrogation qu'en constatant, dans les éditions à venir, que le silence persiste sur la proposition socialiste.

Un deuxième exemple est plus révélateur encore. Il s'agit de l'article encadré de M. Marc Ambroise-Rendu, titré «L'effet Plogoff» (cf. *Le Monde* du vendredi 14 mars), et qui traite principalement de la position des mouvements d'écologistes sur la politique nucléaire. Le sujet est essentiellement articulé sur une interview de Brice Lalonde, qui estime que «les partis de gauche ne soufflent mot».

Ce qui provoque l'étonnement, c'est que le journaliste reprend ces propos à son compte et qu'il renchérit même parlant de l'«effacement total des partis politiques qui révèle à quel point les problèmes d'avenir comme les choix énergétiques, sont éludés au profit de la politique-spectacle».

D'après nos archives, outre la présence obligatoirement permanente et très active du maire socialiste de Plogoff, Jean-Marie Kerloc'h, on peut noter que dès le 6 février, le bureau exécutif «condamnait les méthodes autoritaires du gouvernement». Cette prise de position fut suivie d'une série de questions écrites déposées par les parlementaires, dont en particulier celle de Paul Quilès sur les enquêtes d'utilité publique.

Le samedi 23 février, Marie Jacq et Paul Quilès se sont rendus à Plogoff pour examiner la situation. A la suite de leur visite, ils ont donné une conférence de presse. Le 27 février, Marie Jacq a témoigné en faveur de Clet Ansquer, un des inculpés de Plogoff.

Depuis le 3 février, élus et militants socialistes sont partie intégrante de toutes les manifestations. Dimanche 16 mars, ils seront présents avec le Collectif de Cornouaille dont ils font partie.

Voilà une singulière manière d'être effacé et de ne souffler mot. Il est difficile d'imaginer que la Documentation du *Monde*, une des meilleures du monde, n'ait pas gardé trace de ces multiples manifestations.

Il reste à espérer que ces fâcheuses modifications de style se résorbent sans espoir de retour.

Guillaume DOUZE

Installation des conseils prud'hommes : Improvisation et anarchie

Après avoir tergiversé et attendu, le Gouvernement a fini par organiser à la fois la réforme et le renouvellement des tribunaux de prud'hommes. Bien que lancées dans la précipitation les élections avaient tout lieu de donner satisfaction aux grandes centrales syndicales. Celles-ci sont en effet sorties renforcées dans leur représentativité.

Maintenant qu'ils sont élus, il reste cependant à faire fonctionner les conseils de prud'hommes dans de bonnes conditions. On en est, semble-t-il fort loin. Il y a trois mois, on a élu quelque 13.000 conseillers prud'homaux dont 6.870 conseillers salariés. La plupart de nouveaux élus. La loi prévoit qu'ils doivent être formés. La loi prévoit également que dans l'exercice de leurs fonctions, les Conseillers prud'homaux doivent être rémunérés. Une compensation de perte de salaire doit leur être versée. Malheureusement, les conseillers élus depuis trois mois attendent toujours... les décrets d'application de la loi qui a pourtant été votée depuis 14 mois(en janvier 1979 exactement).

Cette carence a également d'autres conséquences. Sur les 267 conseils élus beaucoup manquent cruellement de moyens pour fonctionner correctement : pas de secrétariat, locaux insuffisants, etc... Les prud'hommes sont de ce fait subordonnés à la bonne volonté des présidents des tribunaux locaux. Cette bonne volonté semble fort inégalement partagée selon les régions.

Plusieurs organisations syndicales ont déjà engagé des démarches pour protester contre cette situation auprès du ministère du Travail et du ministère de la Justice.

Pour le pouvoir, une fois de plus, l'improvision et l'anarchie tiennent lieu de politique.

Jean Paul Bachy
Délégué National au Travail et à l'Emploi.

Sénatoriales : 28 septembre

Le gouvernement vient de fixer au dimanche 28 septembre 1980 la date de l'élection des Sénateurs de la Série A, soit 98 sièges, dont 95 en France métropolitaine.

Chevènement - Alsthom

(suite de la première page)

«La population belfortaine ne peut pas accepter le comportement d'une direction qui parait plus soucieuse d'assouvir sa vengeance que de la bonne marche de l'entreprise».

... et il écrit à Mattéoli

«J'apprends que la direction d'Alsthom Atlantique vient d'assigner les syndicats C.g.t, C.f.d.t, C.g.t-F.o, de l'établissement de Belfort devant la Justice, en réclamant une somme de près de 6 millions de francs, en réparation du préjudice subit par l'entreprise du fait de la grève dite «du Centenaire».

«L'état d'esprit que révèle une telle démarche est inquiétante pour le climat au sein de l'entreprise. J'ajoute que cette démarche contredit les recommandations faites par M. Salmon que vous aviez bien voulu désigner pour trouver une solution au conflit en ce qui concerne la recherche d'accords négociés à l'intérieur de l'entreprise, à travers les organismes de représentation du personnel qualifié à cet effet.

«Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès de la direction Alsthom-Atlantique pour qu'elle mette effectivement en oeuvre les dispositions du protocole d'accord qu'elle avait accepté, et renonce à son action devant la Justice, faisant ainsi passer le souci de la bonne marche de l'entreprise avant l'assouvissement de ses rancunes».

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.